

#### FICHE PROJETS CDRS



#### Objet du financement

Le financement accordé dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF) s'inscrit dans une stratégie de développement définie par chaque Comité Départemental de Roller et Skateboard (CDRS), Organe Déconcentré (OD) de la FFRS, et **matérialisée par un projet structurant**. Ce projet doit répondre aux orientations fédérales et contribuer au développement et à la structuration du roller, du skateboard et de la trottinette sur le territoire. Le CDRS se positionne en tête de réseau et à ce titre doit faire le lien entre les instances départementales et les clubs.

#### Axes prioritaires d'intervention

Pour être éligibles, les projets soumis par les CDRS doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques suivants :

#### 1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) OD- Structurer et dynamiser le territoire
- e) Organiser un événement sportif attractif

#### 2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

#### 3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSE/RSO

# Chaque CDRS peut déposer 5 fiches action

\* ATTENTION, LE PROJET GLOBAL D'UN CDRS NE PEUT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE ACTION.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CDRS NE RENTRE PAS DANS CE DISPOSITIF.

TOUTE DEMANDE NE PRESENTANT PAS UNE ACTION PRECISE, CIBLEE ET EVALUABLE SERA REFUSEE.



# PSF 2025 FICHE PROJETS CDRS







Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE				
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Développer la pratique sportive en milieu scolaire et périscolaire</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Créer un réseau départemental avec les partenaires de l'éducation nationale. Coordonner et accompagner les clubs dans la mise en place de projets en milieu scolaire.	<ul> <li>Signature d'une convention départementale</li> <li>Nb de clubs mettant en place un dispositif dans le département</li> <li>Nb d'écoles</li> </ul>	Action départementale pour inciter la pratique en milieu scolaire.  Mise à disposition d'un éducateur pour animer un cycle co-construit avec un club.  Mise à disposition de matériel.  Mise en place d'une formation parten		
Accompagner des enseignants du second degré pour le développement des associations sportives de collèges/lycées (AS) « roller, skateboard ou trottinette »	<ul><li>Nb d'AS créées</li><li>Nb d'établissements</li><li>Nb de pratiquants</li></ul>	Accompagnement des enseignants du second degré (mise à disposition d'un éducateur et/ou de matériel.  Coordination départementale, formation des enseignants.		
Relayer les politiques publiques aux clubs du département afin de les inciter à entrer dans les dispositifs :  30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ)  2 heures de sport en plus au collège (2HSC).	<ul> <li>Nb d'actions 30'APQ sur le département</li> <li>Nb de clubs dans les dispositifs</li> <li>Nombre de clubs proposant une offre 2HSC</li> </ul>	Communication auprès des clubs. Incitation à participer aux actions 30'APQ et 2HSC. Aide à la formation des éducateurs. Mise à disposition de matériel.		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Développer une offre parasport (personnes en situation de handicap)</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Action inclusive visant les publics en situation de handicap.	<ul> <li>Nb d'actions</li> <li>Nb de pratiquants</li> <li>Public ciblé</li> <li>Nb de licenciés en situation de handicap</li> <li>Nb de club dans l'handiguide</li> </ul>	Mise en réseau des clubs avec les structures départementales spécialisées.  Accompagner les clubs du département pour le développer des actions parasport.  Accompagner les clubs du département pour la mise en place de cours inclusifs – aide matériel, formation  L'inscription dans <u>l'handiguide</u> est obligatoire pour demander une subvention. Nous incitons également les structures à inscrire leurs actions sur le site du CPSF : <u>trouve ton parasport</u> .		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Développement de la pratique féminine</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Action visant à développer la pratique féminine.	<ul> <li>Nb de féminines concernées</li> <li>Nb d'action</li> <li>Nb de nouvelles licenciées</li> </ul>	Actions innovantes de promotion de la pratique féminine pour animer le département.  Actions de sensibilisation et de promotion à destination des clubs du département, pour favoriser l'engagement des femmes dans les rôles d'encadrement et d'arbitrage. Aide à la formation des féminines.  Organisation d'événements sur le département, mettant en avant les sportives pour inspirer les nouvelles pratiquantes.		





Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE				
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>OD- Structurer et dynamiser le territoire</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Mise en place d'une offre de pratique pour amener vers la compétition.	<ul> <li>Nb de rencontres organisées</li> <li>Nb de clubs</li> <li>Nb de licenciés</li> <li>Nb de disciplines concernées</li> </ul>	Organiser des rencontres départementales pour animer le territoire dans toutes les disciplines – championnats départementaux.  Développer des formats de rencontres permettant de fidéliser les pratiquants et d'amener les jeunes vers la compétition – premiers niveaux de compétition – rencontres de disciplines – roller mix, Kid's		
Mise en place d'une offre de pratique non compétitive.	<ul> <li>Nb d'évènements organisés dans le département</li> <li>Nb de pratiquants</li> </ul>	Organiser ou accompagner des évènements et autres actions de proximité favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, y compris comme mode de déplacement.		
Coordonner et mettre en réseau les clubs du territoire.  Accompagner la création de clubs sur le territoire et accompagner les nouveaux clubs.	<ul> <li>Type d'actions réalisées,</li> <li>Nb d'actions en réseau</li> <li>Nb de clubs créés,</li> <li>Nb de nouveaux licenciés,</li> <li>Nb de clubs pérennisés</li> </ul>	Accompagnement des nouveaux clubs. Prêt de matériel. Mise à disposition d'un éducateur pour lancer un club.		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Organiser un événement sportif attractif</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Organiser ou accompagner des évènements et autres actions de proximité favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, au niveau départemental.	<ul> <li>Nb d'évènements organisés</li> <li>Nb de participants</li> <li>Public ciblé</li> </ul>	Organisation d'un événement grand public afin d'inciter les gens à la pratique en regroupant les clubs du département.  Ex : mise en place d'un événement invitant le public à pratiquer : prêt de matériel, encadrement.		





Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : PROMOTION DU SPORT SANTE  Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre sport santé (personnes atteintes de maladies chroniques)				
Action en rapport avec la politique fédérale de sport santé – prévention secondaire ou tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques).  Voir MEDICOSPORTSANTE	<ul> <li>Nb d'actions,</li> <li>Nb de pratiquants,</li> <li>Public ciblé</li> <li>Pathologie ciblée</li> <li>Nb d'établissements dans le réseau</li> </ul>	Mise en réseau des clubs du département avec les structures médicales.  Actions en lien avec la fiche MEDICOSPORTSANTE de la FFRS.  La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous.  Métabolique  Diabète de type 2 - Obésité de l'enfant - Surpoids de l'enfant Pneumologie  Asthme Psychiatrie  Troubles anxieux  Mise en place de partenariat avec les établissements spécialisés.  Formation des encadrants afin d'améliorer l'accueil.		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Développer une offre santé bien-être (tout public)</b>				
Action	Indicateur(s)	Exemples		
Action santé bien-être.	Nb d'actions	Mise en place d'animations départementales pour faire découvrir la pratique sur le volet bien-		
	Nb de pratiquants	être et particulièrement du <u>FIT N'ROLLER</u> .		
	Public ciblé			





Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE  Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Garantir un sport sécurisé				
Action	Indicateur(s)	1136		
Animer pour les clubs du territoire, des temps de prévention et de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de violences.	<ul><li>Nb d'actions de prévention réalisées</li><li>Nb de club concernés</li></ul>	Mettre en place, pour les clubs du département, un temps de sensibilisation aux violences sexuelles avec notre partenaire COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE ou autre partenaire.		
	Nb de licenciés	Mettre en place, pour les clubs du département, un temps de sensibilisation à d'autres formes de violences (bizutage, violences numériques, discriminations, etc.).		
		Accompagner les clubs du département dans la mise en place d'actions de prévention contre les violences et discriminations dans le sport.		
		Mettre en place une campagne de communication au sein des clubs du département pour sensibiliser aux violences à l'aide du kit fédéral "prévention violences".		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : <b>Développement d'une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)</b>				
Action	Indicateur(s)			
Action de développement d'une pratique de mobilité active.	<ul><li>Nb de pratiquants</li><li>Nb d'actions</li></ul>	Développement d'une offre de mobilité active au niveau départemental. Sensibilisation à la sécurité routière pour les pratiquants de roller, skateboard et trottinette en milieu urbain.		
Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.	<ul> <li>Quantité de déchets évités ou recyclés lors des événements (kg de</li> </ul>	Mise en place d'actions éco-responsables pour inciter les clubs du département à entrer dans cette logique.		
	déchets triés).  Nb de gourdes distribuées /	Formation des encadrants et bénévoles aux bonnes pratiques pour un environnement sportif bienveillant.		
	remplaçant les bouteilles plastiques.	Inclusion et accessibilité : Sessions de découverte pour les publics éloignés.		
	Nb de matériel collectés et réutilisés	Engagement écoresponsable : Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.		
	dans une démarche circulaire.	Engagement sociétal : Partenariats avec des associations départementales, encouragement du bénévolat et des actions solidaires impliquant les jeunes pratiquants.		